

OBJECTIF : ADAPTER SON ALLURE ET SA POSITION EN SITUATION DE DÉPASSEMENT

CONTENU

Le dépassement est toujours une situation à risque parce qu'il exige une grande attention de la part de celui qui prend l'initiative du dépassement mais aussi de la part de celui qui subit le dépassement. Les deux conducteurs doivent respecter des obligations réciproques pour que la manœuvre s'exécute dans les conditions de sécurité les meilleures.

Condition première pour envisager un dépassement : une bonne visibilité vers l'avant qui va permettre de constater qu'il n'y a pas de véhicules arrivant en face ou qu'ils sont très éloignés. Avant de commencer un dépassement, le conducteur doit vérifier qu'il n'est pas dans une zone où il est interdit de dépasser (ligne continue, signalisation spécifique...) et qu'il n'est pas sur le point lui-même d'être dépassé. Il doit être sûr qu'il va pouvoir dépasser rapidement et qu'il a la possibilité de reprendre sa place à droite sans perturber la circulation. En outre, il doit avertir suffisamment tôt celui qu'il veut dépasser pour ne pas le surprendre.

Lors du dépassement, le conducteur doit s'écarter suffisamment pour ne pas risquer d'accrocher celui qu'il dépasse. S'il s'agit de piétons ou de deux-roues, la distance latérale de sécurité à respecter est d'au moins 1 m en agglomération et d'au moins 1,50 m hors agglomération. Autre obligation du conducteur : réduire sa vitesse lorsqu'il dépasse des piétons ou des cyclistes.

Le code de la route précise que celui qui est dépassé doit serrer à droite sans accélérer son allure. Cette double prescription concerne peu les cyclistes : leur vitesse est lente par rapport à celle des véhicules motorisés et serrer à droite risque de les coincer le long de la bordure du trottoir ou de l'accotement, ou encore de les faire rouler sur les parties dégradées de la chaussée. Il vaut mieux que les cyclistes gardent la même allure et s'appliquent, pour éviter tout déséquilibre, à conserver une trajectoire rectiligne bien lisible pour celui qui les dépasse. Si les cyclistes roulent de front, ils doivent se remettre les uns derrière les autres.

Les dépassements s'effectuent obligatoirement à gauche, sauf si celui qui est dépassé a averti qu'il tournait à gauche ou en cas de circulation lente sur une chaussée à deux voies dans le même sens, si la file de droite avance plus vite que la file de gauche. Ce sont les seules exceptions. Les cyclistes sont parfois tentés de dépasser par la droite lorsqu'une file de voitures est immobilisée à un feu rouge. En l'absence de bandes cyclables, cette manœuvre peut être mortelle, notamment si l'espace entre le trottoir et les véhicules est faible. Les automobilistes ne s'attendent pas à être dépassés par la droite quand ils sont arrêtés au feu rouge et risquent de coincer le cycliste contre le trottoir lorsqu'ils vont redémarrer ou de le heurter s'ils tournent à droite sans prévenir.

Le risque est encore plus grand s'il s'agit d'un camion ou d'un bus qui tourne à droite. En se plaçant à sa droite, le cycliste se trouve dans l'angle mort des rétroviseurs et ne peut plus être perçu par le conducteur qui, s'il n'a pas pris la précaution de regarder dans son rétroviseur quelques instants auparavant, ignore qu'un cycliste est à côté de lui. Lorsque le conducteur du poids lourd entame sa manœuvre de tourne à droite, le cycliste surpris percute le véhicule ou, pire, se trouve coincé entre la bordure du trottoir et les roues arrière du poids lourd.

NOTES PRÉLIMINAIRES

Ce dossier doit mettre en place chez les élèves des stratégies sûres pour gérer les dépassements. Les cyclistes débutants ont parfois beaucoup d'appréhension à être dépassés par les gros véhicules (camions, bus...), une appréhension qui peut générer des comportements inadaptés (écarts brusques, freinages brutaux...). Il faut donc dédramatiser ces situations et insister sur les moyens de les gérer en sécurité. Autre situation à risque : le dépassement par la droite aux intersections ; 40 % des cyclistes accidentés par les poids lourds le sont lors de cette manœuvre. Là, il est important de montrer aux élèves pourquoi il est dangereux de se faufiler à droite pour qu'ils comprennent l'interdiction de dépasser par la droite.

MATÉRIEL

- Une photocopie par élève de la fiche d'activités 11 « Être dépassé - Dépasser »
- Un ordinateur et un vidéoprojecteur

EXPLOITATION DE LA FICHE D'ACTIVITÉS

- Demander aux élèves quand et à quels endroits les cyclistes doivent obligatoirement rouler en file indienne (dès la tombée du jour, chaque fois qu'ils risquent d'être mal perçus – hauts de côtes, virages... – ou lorsqu'un véhicule veut les dépasser - cf. dossier 10).
- Distribuer aux élèves la page 1 de la fiche d'activités « Être dépassé - Dépasser ».
- Faire lire à un élève le texte d'introduction de la première activité et le faire commenter par les élèves. Insister sur le fait que le cycliste ne doit pas se laisser impressionner par le véhicule qui le dépasse, surtout s'il est très gros (camion, bus...) et qu'il doit être particulièrement attentif pour garder une trajectoire bien rectiligne.
- **Projeter la séquence 1 « À la campagne »** et faire décrire le dessin par les élèves (petite route de campagne bien dégagée ; une cycliste roule bien à droite ; un automobiliste klaxonne ; son clignotant fonctionne.)
- Effectuer l'exercice collectivement à l'écran en faisant souligner en vert au fur et à mesure sur la fiche d'activités, les affirmations qui sont vraies (elles le sont toutes).
 - 1 : Vrai - La visibilité est bonne, personne n'arrive en face, il n'y a pas de ligne continue, l'automobiliste peut donc dépasser la cycliste.
 - 2 : Vrai - L'automobiliste doit avertir la cycliste de son intention de la dépasser en klaxonnant. Il le fait de manière brève (deux courts coups de klaxon) et suffisamment loin pour ne pas surprendre la cycliste et lui laisser le temps de se préparer à être dépassée.
 - 3 : Vrai - L'automobiliste doit ralentir pour prendre le temps d'effectuer sa manœuvre de dépassement en s'écartant le plus possible de la cycliste : au moins 1,50 m puisqu'il circule à la campagne (au moins 1 m en ville).
 - 4 : Vrai - La cycliste roule déjà bien à droite. Si elle serre à droite, elle sera trop près de l'accotement et risque de rouler sur les parties dégradées de la chaussée.
 - 5 : Vrai - Elle sait qu'elle va être dépassée puisque l'automobiliste a klaxonné. Tourner la tête pour regarder derrière risque de lui faire faire un écart à gauche juste au moment où la voiture arrive près d'elle.
 - 6 : Vrai - La cycliste doit conserver son allure afin de garder une trajectoire bien rectiligne.
- Faire lire à un élève le texte d'introduction de la deuxième activité.
- Demander aux élèves à quelles occasions un cycliste est obligé de dépasser.

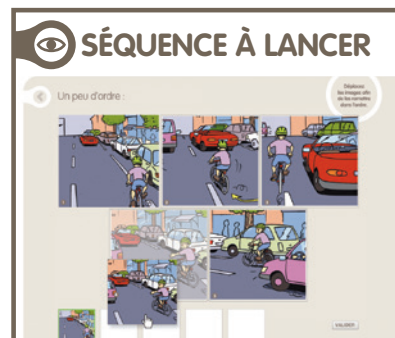


Compte tenu de leur faible vitesse, les cyclistes ont peu l'occasion de dépasser. Ils vont surtout dépasser des véhicules

à l'arrêt sur la chaussée (bus à la montée et à la descente de voyageurs, véhicules de livraison ou arrêtés en double file...), des travaux et des véhicules roulant lentement ou arrêtés à une intersection.

- **Projeter la séquence 2 « Dépasser »** dont l'objectif est de remettre dans l'ordre les étapes d'une manœuvre de dépassement effectuée par un cycliste.
- Faire effectuer l'exercice individuellement sur la fiche d'activités puis effectuer la correction à l'écran.

Attention ! Cet exercice est plus complexe qu'il n'y paraît. La difficulté tient essentiellement au fait que les élèves vont devoir remettre les images dans l'ordre de manière abstraite en notant des numéros dans des cases. Pour faciliter l'exercice, on peut demander aux élèves de découper les images pour qu'ils puissent les mettre physiquement dans l'ordre.



- 1 : image 1 - Un cycliste circule dans une large avenue qui comporte deux voies de circulation dans chaque sens. Des voitures sont stationnées tout le long du trottoir. Une voiture s'est arrêtée en double file. Le cycliste va être obligé de dépasser cette voiture.
- 2 : image 5 - le cycliste regarde vers l'arrière et constate qu'une voiture est sur le point de le dépasser.
- 3 : image 4 - La voiture a dépassé le cycliste. Ce dernier regarde à nouveau derrière et tend le bras gauche pour prévenir qu'il va dépasser la voiture arrêtée en double file.
- 4 : image 2 - Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de voiture proche derrière lui et averti, le cycliste se déporte franchement vers la gauche pour entamer son dépassement.
- 5 : image 3 - Le cycliste dépasse la voiture arrêtée en double file en s'écartant suffisamment.

- Distribuer aux élèves la page 2 de la fiche d'activités « Être dépassé - Dépasser ».

- Faire lire à un élève le texte d'introduction de la troisième activité.

- **Projeter la séquence 3 « Le bus »** et faire décrire le dessin par les élèves (le long d'une école, un bus est arrêté ; un cycliste est en train de dépasser le bus ; des enfants dont certains sont vraisemblablement descendus du bus, se retrouvent avant d'entrer dans la cour de l'école ; le bus n'est pas un car scolaire puisqu'il n'a pas de pictogramme jaune « transport d'enfants » à l'arrière ; cela signifie que d'autres personnes que des enfants peuvent descendre du bus.)



- Lancer l'exercice et l'effectuer collectivement à l'écran en reportant au fur et à mesure les bonnes réponses sur la fiche d'activités.

- 1 : Faux - Le cycliste n'a pas l'obligation de s'arrêter. En revanche, il doit être particulièrement attentif.
- 2 : Faux - En s'écartant du bus, le cycliste élargit son champ de vision à droite et peut ainsi découvrir plus tôt ce qui se passe devant le bus.
- 3 : Vrai - Ce bus ne transporte pas que des enfants allant à l'école. Des piétons peuvent traverser devant le bus sans faire attention.
- 4 : Vrai - Jusqu'à ce que le cycliste ait découvert ce qui se passe devant le bus, il doit rouler lentement et positionner ses doigts sur les leviers de freins pour être prêt à s'arrêter immédiatement.

- Faire lire à un élève le texte d'introduction du quatrième exercice.

- Demander aux élèves d'expliquer la seule possibilité de dépassement par la droite (on peut dépasser par la droite un véhicule qui s'apprête à tourner à gauche).

- **Projeter la séquence 4 « Le dépassement par la droite »** et faire décrire aux élèves les deux photos :

- Photo 1 : À une intersection, une voiture a serré la ligne médiane pour tourner à gauche. Elle laisse suffisamment de place à droite pour permettre son dépassement par un cycliste.
- Photo 2 : À une intersection, la rue comporte deux voies de circulation dans chaque sens. L'une des voies est réservée à ceux qui désirent tourner à gauche. Un cycliste dépasse par la droite une voiture qui attend pour tourner à gauche.

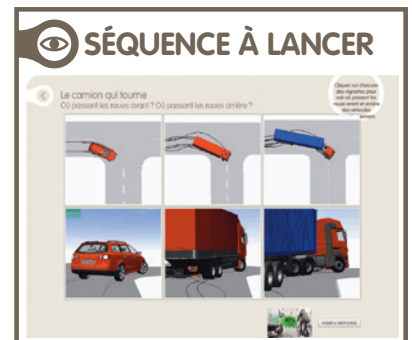
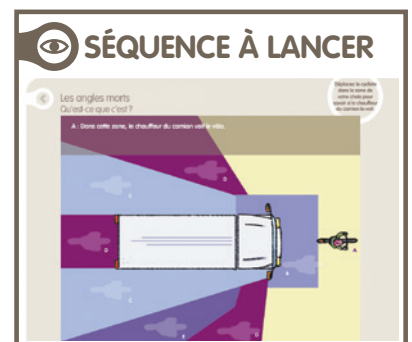
- **Projeter la séquence 5 « Le camion »** et faire décrire le dessin par les élèves (intersection ; un camion est arrêté au « stop » ; il n'a pas de clignotant en fonctionnement ; un cycliste dépasse le camion par la droite).

- Lancer l'exercice et l'effectuer collectivement à l'écran en reportant au fur et à mesure les bonnes réponses sur la fiche d'activités.

- 1 : Vrai - Le conducteur du camion n'a pas mis de clignotant, on peut donc supposer qu'il va aller tout droit. Mais il est possible aussi qu'il ait oublié de le mettre. On ne peut donc pas écarter la possibilité qu'il tourne à droite.
- 2 : Faux - Au « stop », le conducteur du camion se concentre sur ce qui arrive de gauche et de droite pour pouvoir repartir. Il est donc possible qu'il n'ait pas regardé dans son rétroviseur droit et qu'il n'ait donc pas vu le cycliste qui le dépasse par la droite. Les conducteurs, habitués à être dépassés par la gauche, sont surpris par les deux-roues motorisés ou non qui se faufilent par la droite. Dans le cas présent, le cycliste va continuer jusqu'au « stop » et s'arrêter. Dans cette position, il ne sera plus dans le champ du rétroviseur du camion et le conducteur ne pourra pas le voir. Il sera dans l'angle mort.
- 3 : Faux - Le conducteur du camion n'a pas signalé son intention de tourner à gauche, le cycliste aurait dû donc s'arrêter derrière le camion près du trottoir pour rester dans le champ du rétroviseur.
- 4 : Vrai - En se faufilent à droite, le cycliste risque de ne pas être vu par le conducteur du camion. En repartant, ce dernier risque de le coincer contre le trottoir s'il tourne à droite ou s'il serre à droite.

- **Projeter la séquence 6 « Les angles morts »** qui vous permet d'expliquer ce que voit et ce que ne peut pas voir le conducteur d'un camion.

- **Terminer la séance en projetant la séquence 7 « Le camion qui tourne »** qui montre que les roues arrière d'un véhicule qui tourne, ne passent pas au même endroit que les roues avant, et qu'en conséquence, il faut toujours se tenir à distance des camions.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R413-17 du code de la route (extraits)

III. - La vitesse doit être réduite :
1° lors du croisement ou du dépassement de piétons ou de cyclistes isolés ou en groupe.

Article R414-4 (extraits)

I. - Avant de dépasser, tout conducteur doit s'assurer qu'il peut le faire sans danger.
II. - Il ne peut entreprendre le dépassement d'un véhicule que si :
1° Il a la possibilité de reprendre sa place dans le courant normal de la circulation sans gêner celle-ci ;
2° La vitesse relative des deux véhicules

permettra d'effectuer le dépassement dans un temps suffisamment bref.

3° Il n'est pas lui-même sur le point d'être dépassé.

III. - Il doit, en outre, avvertir de son intention l'usager qu'il veut dépasser.

IV. - Pour effectuer le dépassement, il doit se déporter suffisamment pour ne pas risquer de heurter l'usager qu'il veut dépasser. Il ne doit pas en tout cas s'en approcher latéralement à moins d'1 m en agglomération et d'1,5 m hors agglomération s'il s'agit d'un véhicule à traction animale, d'un engin à deux ou à trois roues, d'un piéton, d'un cavalier ou d'un animal.

Article R414-6 (extraits)

I. - Les dépassements s'effectuent à gauche.
II. - Par exception à cette règle, tout conducteur doit dépasser par la droite :
1° Un véhicule dont le conducteur a signalé qu'il se disposait à changer de direction vers la gauche.

Article R414-16 (extraits)

Lorsqu'ils sont sur le point d'être dépassés, les conducteurs doivent serrer immédiatement sur leur droite sans accélérer l'allure.